



Ma boîte d'intérim m'a déclaré une somme en plus

Par **hafassssa**, le **22/02/2017** à **22:35**

Bonjour, mon ancien employeur (boîte intérim) a déclaré m'avoir versé la somme 5.500 € en plus en 2013 car je n'ai pas travaillé en 2013. N'ayant jamais touché de paye, je n'ai donc pas déclaré cette somme. Les impôts m'ont alors envoyé un redressement à payer car mon employeur l'avait déclaré. J'ai envoyé mes bulletins de salaires et mes relevés de comptes bancaire aux impôts pour prouver que je n'ai jamais eu cet argent (divers échangeant ont eu lieu entre mon ancien employeur, les impôts et moi). Ma boîte d'intérim me confirme que cette somme correspond au CP et ifm. Après calcul, il y a un trou de 2.500 €. J'ai beau demander des explications à la boîte d'intérim, mais aucune réponse. Les impôts me demandent de payer. En plus, j'ai eu des pénalités de retard. La boîte d'intérim ne me répond pas, les impôts ne veulent rien savoir, ils m'ont dit de voir avec la boîte d'intérim. Que puis je faire ? Merci.

Par **morobar**, le **23/02/2017** à **08:24**

Bonjour, il faut savoir exactement de quoi on parle. Vous écrivez ne pas avoir travaillé en 2013 ni perçu de salaire. Or déjà il apparaît le paiement des CP et IFM. Si le salaire de décembre 2012 a été payé le 2 ou 3 janvier, il doit être déclaré sur 2013 et non sur 2012. Dès lors vous avez ainsi pu bénéficier en 2012 d'une assiette de salaire inférieure à celle que vous pensiez devoir déclarer, le dernier mois étant basculé sur l'année suivante, 2013.

Par **hfafssssa**, le **01/03/2017** à **23:22**

Bonjour,rn mais j'ai pas travailler en decembre mon contrat c'est terminer le 15 novembre 2012.

Par **morobar**, le **02/03/2017** à **08:13**

Quand avez-vous touché les IFM et les CP ?rnIl faut reprendre le bulletin de salaire correspondant.

Par **hfafssssa**, le **02/03/2017** à **23:00**

bonjourrnj'ai toucher les IFM et les CP en 2012.mais quand j'ai calculer sur les bulettins de salaire j'ai pas trouver la somme déclarernnet quand j'ai demander des explication a ma boite interime elle ma dit qu elle va voir avec le comptable et elle me rapelle mais toujours rien depuis mars 2016 je fais que de les appeler mais toujours pas de réponce a qui je doit m'adresse svp.

Par **morobar**, le **03/03/2017** à **08:24**

A la formation en référé du conseil des prudhommes.rnMais avant, car cela me parait curieux, faites vérifier votre situation par un syndicat, la saisine abusive de conseil des prudhommes peut couter des sous en retour de bâton.